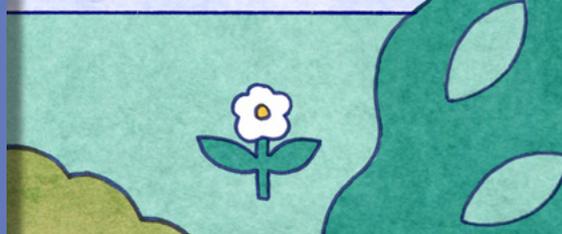
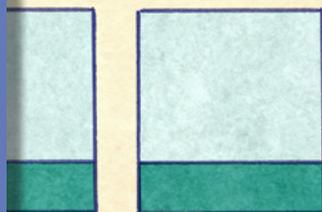
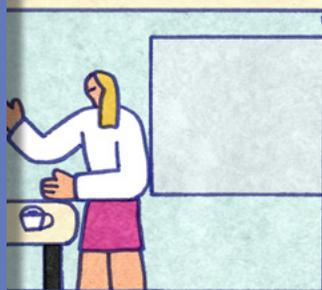


Guide salarié
Handicap et
reconnaissance
Et si votre
travail s'adaptait
à vous?



La RQTH

Près d'une personne sur deux sera confrontée au cours de sa vie active à une situation de handicap, de manière durable ou irréversible. Parce que le handicap nous concerne tous, la *Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé* (RQTH) permet à chacun d'exercer son métier dans des conditions de travail adaptées à sa situation de handicap.

Identifier son handicap

Qu'est-ce que le handicap ?

Le vieillissement, la survenue d'un accident ou d'une maladie entraînant une déficience momentanée, permanente ou définitive, peuvent conduire à une situation de handicap. On parle de handicap en entreprise lorsqu'une personne est limitée dans son activité professionnelle en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions (physique, sensorielle, cognitive, psychique...). Pour évaluer la situation de handicap, on prend en compte les conséquences de la déficience sur l'exercice de l'activité professionnelle. Il est donc important de bien différencier ce qui relève de la déficience et de la situation de handicap qu'elle peut engendrer.

Les typologies de handicap

Il existe 6 catégories de handicap :

→ Handicap moteur

Lombalgie, hernie discale, troubles musculo-squelettiques (TMS), paralysie, amputation...

→ Maladie invalidante

Diabète, asthme chronique, allergie, problème cardiaque, épilepsie, hyper/hypothyroïdie, hépatite, cancer, sclérose en plaques, migraine invalidante...

→ Handicap sensoriel

Déficience visuelle, déficience auditive, daltonisme, acouphènes, hyper ou hypo-sensibilité (lumière, texture, son...), perte du goût (agueusie) ou de l'odorat (anosmie)...

→ Handicap mental

Déficience intellectuelle, trisomie 21...

→ Handicap psychique

Troubles obsessionnels compulsifs (TOC), troubles anxieux, phobies, bipolarité, anorexie, boulimie, dépression...

→ Handicap cognitif

Troubles dys (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, etc.), trouble du spectre autistique, trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)...

RQTH : pour quoi faire ?

En bref

La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une démarche personnelle. Elle permet de préserver sa santé grâce à un suivi individualisé et la mise en place de mesures de compensation spécifiques.

Exemples de ce que permet la RQTH

→ **Une adaptation** du poste de travail : matérielle (fauteuil ergonomique, écran large...), organisationnelle (flexibilité horaire, temps partiel, télétravail...), contenu de la mission, etc.

→ **Le financement de mesures individuelles** (prothèse auditive, casque antibruits, aides au transport...).

→ **Un bilan de compétences, une formation adaptée ou un coaching** pour accompagner l'évolution professionnelle (etc.).

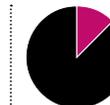
Comment l'obtenir ?

➊ **Effectuer la demande** auprès de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) du département du domicile : formulaire pdf ou en ligne + certificat médical au gabarit MDPH + copie d'une pièce d'identité + justificatif de domicile.

➋ **Le récépissé de dépôt** de la demande (indiquant un n° de dossier personnel) permet déjà de bénéficier de certains droits.

➌ **La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH) délivre la RQTH dans un délai variant d'un département à l'autre (4 à 10 mois).

À noter : Attribuée pour une durée allant de 1 à 10 ans, la RQTH peut également (depuis 2020) être délivrée pour une durée définitive lorsque le handicap est irréversible.



1 personne sur 7 est en situation de handicap en France.

2,9 millions de personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) déclarent avoir une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie et bénéficient de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

1,1 million de personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative du handicap occupent un emploi sur le marché du travail.

Source : Insee, Enquête Emploi 2022

Guide salarié Handicap et reconnaissance

Et si votre
travail s'adaptait
à vous?

Ressources

AGEFIPH

Partenaire incontournable, l'Agefiph vous accompagne pour définir et mettre en œuvre une politique d'emploi handicap : ressources documentaires (guides, vidéos, fiches pratiques), aides techniques et financières, diagnostic, convention, ateliers d'échanges de pratiques, etc.
www.agefiph.fr

RÉSEAU CAP EMPLOI

Les conseillers du réseau Cap emploi (partenaire-services de l'Agefiph) vous aident dans vos démarches de recrutement et d'intégration de travailleurs handicapés. En cas de besoin, ils font appel à des prestataires sélectionnés par l'Agefiph (ergonomes, spécialistes de certains handicaps, etc.) et vous aident à mener des actions de sensibilisation au handicap pour vos équipes.
www.capemploi.info/le-reseau

SITES D'EMPLOI SPÉCIALISÉS

espace-emploi.agefiph.fr
jobinlive.com
www.missionhandicap.fr
www.hanploi.com
www.hello-handicap.fr

CHARTRE ET NORME

Charte de la diversité :
www.charte-diversite.com
Label handi-accueillant :
www.afnor.org